



PREFET DES ALPES-MARITIMES

*Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur*

Nice, le 13 janvier 2016

Novotel Cannes Montfleury  
25, avenue Beauséjour  
06400 Cannes

LRAR

**Objet :** Inspection documentaire du 12 janvier 2016 – Novotel Cannes Montfleury 25 avenue Beauséjour à CANNES  
**PJ :** Rapport Nice-Sub05/KV/2016.11

Monsieur,

J'ai établi un rapport de cette inspection qui est destiné à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, autorité investie du pouvoir de décision en matière de droits, obligations et poursuites administratives des exploitants d'installations classées sises sur son département.

Pour le respect de vos droits, je vous adresse copie du rapport de cette inspection, comme prévu par l'article L514-5 du code de l'environnement.

Vos observations éventuelles au sujet de ce rapport et des propositions doivent être adressées à :

PREFET DES ALPES MARITIMES  
à l'attention de Monsieur le Secrétaire Général  
Route de Grenoble - 06286 NICE cedex

**Sous 8 jours à compter de votre réception de ce courrier.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.